



FORCE OUVRIERE ACTION SOCIALE a été reçue le 10 juin 2015 par le cabinet ministériel de Laurence Rossignol afin de recueillir son avis sur la feuille de route de la protection de l'enfance que veut impulser la ministre.

A cette occasion, nous avons fait part de notre étonnement, mais aussi de notre colère au regard de ce dont nous avons pris connaissance après 6 mois de concertation tout azimut.

Ce projet à charge, laisse à penser que rien ne marche et que les professionnels ne savent plus travailler. Ils doivent selon la ministre « faire évoluer leurs pratiques », « recentrer leur travail sur l'enfant, le respect de ses droits et la prise en compte de ses besoins », « développer les évaluations précoces », « favoriser la participation des enfants et des familles aux projets qui les concernent ». Comme s'ils ne le faisaient pas !

Il y est écrit par ailleurs que « le système de protection de l'enfance reste marqué par le poids des réponses curatives (culture du placement) au détriment de la prévention » et que dès lors « il suffirait de changer de paradigme » pour que tout aille au mieux.

Cette analyse simpliste semble vouloir préparer les esprits à l'idée de la nécessité d'en finir avec l'outil éducatif qu'est le placement. Il est vrai que dans un contexte d'austérité budgétaire, le coût d'une prise en charge en établissement est bien supérieur au coût d'une prise en charge en milieu ouvert.

Les solutions proposées sont très limitées. D'un côté « renforcer l'action des équipes de protection de l'enfance,..., en maillant travail de rue et actions collectives », de l'autre « soutenir le parrainage et les solidarités de proximité par la diffusion d'expériences positives de prévention par les pairs ». Il est vrai que le renforcement des équipes pluri-professionnelles de personnels qualifiés plutôt que l'utilisation des pairs, cela aurait un coût !

De plus, considérant que « les prises de conscience » ne suffisent pas « à modifier les pratiques sur le terrain », le ministre propose la mise en place de « référentiels protocoles » qui viendraient encadrer « les pratiques et les postures professionnelles ».

Ce principe que nous avons contesté vise, sous prétexte que les professionnels ne sauraient plus bien travailler, à encadrer leurs pratiques pour mieux les contraindre à accepter de travailler dans le sens du vent de l'austérité à savoir, sans moyens à hauteur des besoins.

Pour finir, nous avons rappelé qu'une politique des bons sentiments ne saurait remplacer les moyens financiers non prévus et pourtant nécessaires pour mener à bien une politique de la protection de l'enfance digne de ce nom, c'est-à-dire capable de garantir la primauté de l'éducatif en place du répressif.

En ce sens, FO ACTION SOCIALE a dénoncé et exigé l'arrêt des fermetures en cours d'établissements et de services de protection de l'enfance sur tout le territoire et a revendiqué des moyens garantis et supplémentaires sans attendre.

COMMUNIQUÉ

Protection

de l'Enfance

Pour FO

Action Sociale,

le ministère

doit garantir

des moyens

supplémentaires,

sans attendre !

FNAS F-O

7 passage Tenaille

75014 PARIS

Tel 0140528580

Fax 0140528579

lafnas@fnasfo.fr



Paris, le 23 juin 2015